

Améliorer l'habitat

PACT Yvelines est devenu SOLIHA Yvelines le 17 décembre 2015 :

Lettre d'information SOLIHA Yvelines nouvelle dénomination

Fiche référents SOLIHA (à compléter et retourner par mail à SOLIHA Yvelines)

Projet d'article pour publications locales et sites Web

Pour plus de renseignements, merci de contacter :

Michel NERY -Directeur au 01.39.07.82.52.

contact@solih78.fr

Modèles d'articles pour parution journaux des Communes et/ou des intercommunalités :

Habiter Mieux Copropriété :

Témoignage Syndic sur Rambouillet Territoire

Témoignage Président Conseil Syndical sur Saint Germain Boucle de Seine

Témoignage Copropriétaire sur Versailles Grand Parc

Habiter Mieux Individuels :

Témoignage Particulier sur Rambouillet Terroire

Témoignage Particulier sur Villepreux - Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines

Pour tout projet d'article concernant le programme Habiter Mieux (économies d'énergie) ou les travaux liés à l'adaptation des logements, merci de contacter :

Françoise HAMON - Responsable du Service Aide aux Particuliers au 01.39.07.78.95.

francoise.hamon@solih78.fr

Requalifier un centre ancien

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est un programme d'action résultant d'une volonté de la collectivité territoriale (commune ou groupement de communes).

A l'issue d'un constat de difficultés sociales ou urbaines, d'un quartier, d'une zone rurale ou urbaine d'habitat privé, une convention est passée entre la collectivité, l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, pour une durée de 5 ans maximum.

L'OPAH précise :

- La programmation d'aides financières pour l'amélioration de logements,

- Les actions destinées à maintenir le caractère social de l'habitat et la diversité de population,

- Les actions relatives à l'amélioration du cadre de vie.

Via une équipe d'animation, le but est de mobiliser les propriétaires privés, sur le périmètre défini de l'O.P.A.H, en vue de les assister (techniquement, administrativement et, financièrement, au travers de subventions spécifiques ou majorées de l'A.N.A.H. et des collectivités locales), dans un projet de réhabilitation de logement(s).

La finalité est donc de favoriser la requalification et d'améliorer les conditions de vie sur le secteur.

Pour utiliser à bon escient cet outil O.P.A.H., il se met en place sur la base d'une parfaite connaissance des difficultés rencontrées sur le territoire, au travers d'une étude pré-opérationnelle sondant le contexte urbain, social et économique.

L'OPAH peut aborder plusieurs volets particuliers comme :

- L'immobilier : pour traiter la vétusté, l'inadaptation de l'habitat aux besoins,
- Le patrimoine : pour prendre en compte les enjeux architecturaux du périmètre concerné,
- Le social : pour mener l'action, en priorité, au bénéfice des populations les plus défavorisées,
- La vacance,
- L'insalubrité,
- ...

Aujourd'hui
...

Après 30 années d'existence de ce dispositif, le contexte urbain-socio-économique a évolué. Aujourd'hui, l'OPAH et le PIG (cliquer ici pour plus de renseignements sur le Programme d'Intérêt Général) qui en est le prolongement répondent à des données spécifiques, en fonction des secteurs, notamment :

Les associations SOLIHA sont aujourd'hui le premier opérateur en Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire national. Association à but non lucratif, nous recherchons en priorité la réussite de vos projets. Présents sur le terrain depuis plus de 30 ans, nous nous engageons dans la durée.

Vous souhaitez :

- Lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou Programme

 - d'Intérêt Général (PIG).

- Requalifier un quartier.

- Augmenter l'offre de logements à loyers maîtrisés dans le parc privé pour les ménages

 - aux revenus modestes.

- Revitaliser un territoire rural.

- Encourager le ravalement des façades de votre centre ancien.

- Aménager une place, un quartier.

- Réaliser une étude de patrimoine.

Nous vous proposons :

- Une expertise pour déterminer la démarche la mieux adaptée à votre projet.

- La réalisation d'un diagnostic pré-opérationnel multi-thématique.

- Des modalités d'animation adaptées à votre territoire et votre projet.

- Des conseils et des solutions opérationnelles pour les problématiques propres à votre

territoire.

- Une aide à la mise en place d'actions d'accompagnement spécifique : FISAC,

signalétique, mise en valeur des enseignes, règlement publicité...

[Cliquez ici pour visualiser quelques exemples de nos réalisations actuelles](#)

[Cliquez ici pour tout savoir sur les dispositifs de requalification des centres anciens : OPAH, PIG, ...](#)

Plaquette "Copropriétés fragiles : de la prévention à la pérennisation

les réponses des PACT d'Ile-de-France"

[Cliquez ici pour retourner en haut de la page](#)